

1197 : donation par Gaucelm de Naves à l'abbaye St Ruf de Valence de terres et de droits à Bonnevaux (Gard)

Qu'il soit connu de tous, présents et futurs, que moi Gaucelm de Naves, je sais et reconnais pour vrai à vous Mgr Falcon, abbé de St Ruf, que tout le droit que j'ai dans les châteaux de Naves, Malbosc et Banne, je l'ai reçu en fief de Mgr Guilhem, abbé de St Ruf, sous les pactes et conditions que je donne trois livres de cire chaque année à l'église de St Ruf ; et pour ce fief je dois hommage à l'abbé de St Ruf chaque fois qu'il me le demandera. J'ai donné aussi à la maison de Bonnevaux tout le droit que j'avais dans le territoire du château de Mirandol et une manse dans la vallée de Saint Théodorit, avec toutes ses appartenances. (quemdam mansum qui est in valle Sancti Theodoriti, cum omnibus pertinenciis suis) Item je reconnais que mon père donna à ladite maison une demi manse à Chassac (Chaçah) ; et mes frères lui donnèrent le lieu de Rieusset (Rivo Sico) avec ses hommes et toutes ses appartenances. Tout cela, tel que contenu dans cette charte, ou tel qu'il puisse être mieux ou plus sûrement compris, je le donne, concède, confirme à l'Eglise de St Ruf et à la maison de Bonnevaux, (domui de Bonis Vallibus) pour qu'elles le possèdent à perpétuité, sans aucune réserve de service dû et non dû, sans aucune retenue ni trouble , en sûreté et sereinement, en toute quiétude et liberté. Et je promets, en touchant les sacro-saintes évangiles sur l'autel de la chapelle de St Ruf, de ne jamais enfreindre, ou faire transgresser, cette donation que fit mon père, ou cette confirmation que je fais. Pour donner plus de force à cette charte, chirographiée par l'alphabet, moi, susdit Gaucelm, je prie Mgr Falcon évêque de Valence de l'authentifier de son sceau.

Les témoins sont Raimond prieur du couvent, Guilhem de Nîmes, Pons de Saint Michel, Rainaud, Etienne et Peire de Lyon, Guiraut de Barjac, prieur de Bonnevaux, (priorem Bonnarum Vallium), Raimon de la Garde, moine, et Pierre Hérail, chevalier. Fait en l'an de l'incarnation du Seigneur 1197, au mois de mai, dans la chapelle de St Ruf.

Source : Arch. dép. 2 H 17 (fonds de l'abbaye de Saint-Ruf de Valence)

Texte traduit du latin par Guy Hérail de Brizis. Il s'agit de la première mention de la famille Hérail de Brizis.

Vocabulaire et lieux:

Manse : il faut traduire par mas qui vient de cet origine (soit une ferme avec des terres)

Charte chirographiée : charte copiée en deux exemplaires l'un au-dessous de l'autre séparés par un alphabet en grands majuscules. La partition de la charte se fait en séparant l'alphabet en deux parties, ce qui permet de vérifier la validité de l'acte en cas de contestation.

La vallée de Saint-Théodorit : vallée de Bonnevaux où se situe l'église paroissiale de ce nom.

Mirandol se situe entre Langogne et Mende.

Chassac est un hameau d'Aujac, Rieusset un hameau de Pontails-et Brésis.